



Que peut faire la justice a mon permis si je consomme des codolip

Par **versace**, le **05/12/2014 à 16:50**

[fluo]**Bonjour**,[/fluo]
(obligatoire pour demander de l'aide)
J'ai souvent des migraines et je prends des codoliprane délivrés en pharmacie, sans ordonnance.
Hier, j'ai eu une rage de dent et j'ai pris 8 codo. Ce matin, ils m'ont contrôlé et m'ont amené à l'hôpital pour un test urinaire, j'ai été positif au opiacés. Ils m'ont donc fait une prise de sang, ensuite ils m'ont suspendu mon permis 72 h et maintenant on attend les résultats sanguin.
Que peut'il m'arriver ?
[fluo]**Merci d'avance**.[/fluo]
(obligatoire aussi pour demander de l'aide)

Par **Tisuisse**, le **05/12/2014 à 18:24**

Bonjour,
Les agents verbalisateurs ont procédé à la rétention administrative de votre permis. Le préfet va prendre un arrêté de suspension administrative en attendant que le tribunal statue sur une suspension judiciaire.
Je comprends que vous soyez dans cet état mais si vous aviez eu un traitement par votre médecin, vous auriez eu des arguments en votre faveur. L'auto-médication n'est jamais conseillée, la preuve.